



Document de séance

B9-0455/2023

6.11.2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite de déclarations du Conseil et de la Commission

conformément à l'article 132, paragraphe 2, du règlement intérieur

sur l'efficacité des sanctions de l'Union européenne à l'encontre de la Russie
(2023/2905(RSP))

**Michael Gahler, Andrius Kubilius, Rasa Juknevičienė, Traian Băsescu,
Isabel Wiseler-Lima, Andrzej Halicki, Andrey Kovatchev, Radosław
Sikorski, Vladimír Bilčík, Janina Ochojska, Sara Skytvedal, Henna
Virkkunen, Arba Kokalari, Alexander Alexandrov Yordanov, Eugen
Tomac**

au nom du groupe PPE

**Résolution du Parlement européen sur l'efficacité des sanctions de l'Union européenne à l'encontre de la Russie
(2023/2905(RSP))**

Le Parlement européen,

- vu ses résolutions antérieures sur la Russie,
 - vu l'article 132, paragraphe 2, de son règlement intérieur,
- A. considérant qu'après l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, l'Union européenne et le G7 ont commencé à appliquer trois catégories de sanctions à l'encontre de la Russie: a) un embargo sur les exportations de biens russes, visant à réduire les revenus que la Russie utilise pour financer sa machine de guerre, b) un embargo sur les exportations de produits de haute technologie de l'Union, visant à empêcher la Russie de produire de nouveaux équipements militaires basés sur les technologies modernes, et c) des sanctions individuelles à l'encontre d'oligarques et autres acolytes de Poutine pour le soutien qu'ils apportent à la guerre d'agression;
- B. considérant qu'en 2022, la part des recettes tirées des exportations de ressources énergétiques représentait un tiers des recettes totales du budget de la Fédération de Russie;
- C. considérant que, depuis le début de la guerre, la Russie a obtenu 532 milliards d'euros de recettes de ses exportations de combustibles fossiles, dont plus de 178 milliards d'euros provenant des États membres de l'Union¹; considérant que, rien qu'en 2022, les recettes provenant des ressources énergétiques russes se sont élevées à 321 milliards de dollars; considérant que les recettes provenant des exportations russes de pétrole brut et de produits pétroliers représentent la part la plus élevée des revenus de la Fédération de Russie;
- D. considérant que le Conseil a déjà adopté 11 trains de mesures restrictives économiques et individuelles à l'encontre de la Russie, dont certaines mesures dans le secteur de l'énergie, couvrant, par exemple, les biens et technologies spécifiques nécessaires au raffinage du pétrole, les équipements, les technologies et les services de l'industrie énergétique, le pétrole brut et les produits pétroliers raffinés, ainsi que le charbon et d'autres combustibles fossiles solides;
- E. considérant que les États membres de l'Union, conjointement avec la coalition pour le plafonnement des prix, ont introduit des plafonds tarifaires pour le pétrole brut transporté par voie maritime, les huiles de pétrole et les huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux originaires ou exportés de Russie; considérant qu'ils ont fixé ces plafonds à 60 dollars le baril pour le pétrole brut, à 45 dollars le baril pour les produits pétroliers négociés avec une décote et à 100 dollars le baril pour les produits pétroliers

¹ <https://www.russiafossiltracker.com/>.

négociés avec une prime;

- F. considérant que plusieurs études² estiment que les coûts de production du pétrole brut russe par baril s'élèvent à environ 15 dollars et à 20 dollars pour le diesel; considérant que, par conséquent, les plafonds tarifaires actuels continuent de permettre au régime de Poutine de réaliser d'importants profits et que réduire le plafond du prix du pétrole à 30 dollars n'aura toujours pas d'incidence négative sur le volume de production;
- G. considérant que, selon les données d'experts³, une réduction de 1 dollar le baril du prix du pétrole russe équivaut à 2,7 milliards de dollars en moins sur les recettes d'exportation annuelles; considérant qu'en février 2023, l'embargo sur le pétrole et le plafonnement des prix imposés par l'Union européenne à la Russie ont entraîné une perte de 220 millions d'euros par jour de recettes d'exportation d'énergie;
- H. considérant que rapprocher le plafond des coûts de production en Russie pourrait réduire les bénéfices des exportations russes de plus de 100 millions d'euros par jour;
- I. considérant que l'embargo sur les exportations de ressources énergétiques russes ont une forte incidence sur les recettes publiques russes; considérant qu'après l'introduction du plafond de prix, les revenus de la Russie tirés de l'exportation de ressources énergétiques ont presque diminué de moitié en décembre 2022 par rapport aux niveaux d'avant la guerre;
- J. considérant que le déficit budgétaire de la Russie en 2022 (2,3 % du produit intérieur brut, ou PIB) était presque trois fois supérieur aux prévisions d'avant la guerre en raison de l'introduction du plafond de prix et des sanctions de l'Union sur les importations d'énergie en provenance de Russie;
- K. considérant que certains États membres de l'Union ont accordé des dérogations temporaires concernant l'importation de pétrole brut par voie maritime et de gazole sous vide en provenance de Russie;
- L. considérant que la Fédération de Russie continue de profiter de l'exportation de marchandises non sanctionnées et par des canaux non sanctionnés; considérant que depuis août 2023, il est évident que la Russie trouve de nouveaux moyens de contourner le plafonnement des prix du pétrole, et que les prix du pétrole russe sur les marchés mondiaux ont commencé à augmenter;
- M. considérant que la Russie continue de tirer environ 690 millions d'euros par jour de ses exportations de combustibles fossiles (données d'août 2023); considérant que l'Union européenne continue d'envoyer 2 milliards d'euros par mois à la Russie pour acheter des combustibles fossiles;
- N. considérant qu'en raison de la poursuite des importations de gaz par gazoduc et de gaz

² <https://cepr.org/voxeu/columns/design-and-implementation-price-cap-russian-oil>; <https://discovery.ucl.ac.uk/id/eprint/10174498/>; <https://www.bruegel.org/analysis/how-much-will-eu-pay-russia-fossil-fuels-over-next-12-months>.

³ <https://energyandcleanair.org/july-2023-monthly-snapshot-on-russian-fossil-fuel-exports-and-sanctions/>; <https://www.iea.org/articles/frequently-asked-questions-on-energy-security>; <https://www.bruegel.org/comment/eu-without-russian-oil-and-gas>.

naturel liquéfié (GNL), ainsi que de diverses exceptions aux interdictions d'importer du pétrole brut et des produits pétroliers, l'Union reste l'un des principaux clients de la Russie pour les combustibles fossiles;

- O. considérant qu'en juillet 2023, la Hongrie, la Bulgarie, la Slovaquie, la Tchéquie et l'Espagne étaient les principaux importateurs de combustibles fossiles russes, principalement du pétrole brut par oléoduc, du GNL et du gaz par gazoduc en provenance de Russie;
- P. considérant qu'en dépit des sanctions, la Russie a accru son approvisionnement de l'Europe en GNL; considérant qu'au cours du premier semestre de 2023, les importations de GNL russe dans l'Union ont été à leur plus haut niveau sur les trois dernières années;
- Q. considérant que le principal fournisseur de GNL russe est l'entreprise privée Novatek, détenue par des oligarques russes proches de Vladimir Poutine; considérant que Novatek met actuellement en œuvre le projet «Arctic LNG 2», dont l'objectif est d'augmenter considérablement les ventes de GNL russe sur les marchés internationaux et qui pourrait doubler la capacité d'exportation de l'entreprise;
- R. considérant que, tant en 2022 qu'en 2023, la majeure partie du pétrole brut russe a été transportée par des navires appartenant à l'Union;
- S. considérant que la production européenne d'aluminium n'est plus compétitive partiellement à cause des prix élevés de l'énergie, mais aussi parce qu'une partie de la part de marché a été absorbée par les producteurs russes d'aluminium;
- T. considérant que Rosatom et le secteur russe de l'énergie nucléaire ne sont toujours pas inclus dans les trains de sanctions malgré des violations flagrantes et persistantes de la sûreté et de la sécurité nucléaires à la centrale nucléaire de Zaporijjia; considérant qu'il a été constaté que Rosatom, par l'intermédiaire de ses filiales, fournissait des importations critiques de technologies et de matériaux au complexe militaro-industriel russe; considérant que Rosatom poursuit normalement ses affaires avec des entreprises européennes de technologie nucléaire et qu'elle continuera donc de faire profiter les producteurs de combustibles VVER-1000 de son autorisation; considérant qu'en 2022 et 2023, l'Union et ses États membres ont accompli des progrès significatifs dans la réduction de leur dépendance à l'égard de l'industrie nucléaire russe et que l'Union est désormais bien mieux placée pour adopter des sanctions à l'encontre de Rosatom;
- U. considérant qu'il existe de très nombreuses preuves⁴ que la Fédération de Russie cherche à contourner l'embargo sur les exportations de produits de haute technologie et à double usage de l'Union en passant par des pays tiers; considérant que ces pays tiers ont considérablement augmenté les niveaux d'exportation des mêmes produits de l'Union vers la Russie depuis l'introduction des sanctions de l'Union à l'encontre de la Russie;
- V. considérant qu'en décembre 2022, l'Union a nommé M. David O'Sullivan envoyé

⁴ [‘Päckchen für Putin’, Der Spiegel, Nr. 21 / 20.5.2023](#) (article en allemand).

spécial international pour la mise en œuvre des sanctions de l'Union;

- W. considérant que la Russie a annoncé qu'en 2024, son budget de défense augmentera de près de 70 % et atteindra 107 milliards d'euros, soit 6 % de son PIB (contre 63 milliards d'euros, soit 3,9 % du PIB, en 2023);
1. encourage l'Union et ses États membres à se décider à approfondir, à renforcer et à élargir la portée de la politique de sanctions de l'Union afin de réduire encore la capacité de la Russie à financer ses efforts de guerre et à utiliser des technologies occidentales pour produire des armes;
 2. demande à l'Union, à ses États membres et à la coalition pour le plafonnement des prix de réduire encore le plafond sur le prix du pétrole brut, pour le faire passer de 60 dollars le baril actuellement à 30 dollars le baril;
 3. encourage les États membres de l'Union à étudier la possibilité d'imposer un embargo sur les importations de gaz de pétrole liquéfié russe et de GNL russe dans l'Union européenne et, dans l'intervalle, à envisager de suspendre les importations de GNL russe dans les différents États membres;
 4. demande aux États membres de l'Union et à la coalition pour le plafonnement des prix d'introduire un plafonnement des prix pour les exportations russes d'engrais azotés;
 5. invite la Commission à proposer un mécanisme de restrictions à l'importation de combustibles lorsque ceux-ci sont produits par des pays tiers utilisant du pétrole russe;
 6. engage les pays de la coalition pour le plafonnement des prix à interdire le transbordement de pétrole et de GNL russes dans leurs eaux territoriales et leurs zones économiques exclusives;
 7. demande à la Commission d'introduire des sanctions à l'encontre des entreprises russes et internationales participant à la construction du terminal Arctic LNG 2 en Russie;
 8. demande à l'Union de mettre en place des vérifications régulières des expéditions déclarées comme n'étant pas d'origine russe en contrôlant la signature chimique de l'huile; note que les expéditions de pétrole brut qui ne fournissent pas d'analyses ou ne participent pas au système de vérification sont automatiquement traitées comme du pétrole russe, doivent être vendues conformément au plafond de prix (inférieur aux prix du marché) et ne peuvent pas être livrées aux marchés occidentaux;
 9. invite la Commission à proposer une restriction sur les services aux pétroliers et un embargo sur la vente de pétroliers à la Russie, ainsi qu'une restriction aux services européens d'assurance des pétroliers, dans les cas où ceux-ci sont utilisés pour exporter du pétrole russe;
 10. prie instamment la Commission et les autres institutions de l'Union de mettre en place un contrôle renforcé et centralisé au niveau de l'Union de la mise en œuvre de l'embargo sur les exportations de ressources énergétiques russes, ce qui empêcherait la Russie de chercher et de trouver de nouveaux moyens de contourner les sanctions;

11. prie instamment la Commission d'étendre les sanctions contre la Russie à l'aluminium; lui demande aussi instamment d'examiner dans quels autres types de produits les producteurs russes pourraient augmenter leur part de marché et de prendre les mesures qui s'imposent;
12. engage les États membres de l'Union à introduire des sanctions à l'encontre de Rosatom, de ses dirigeants et de ses filiales, et donc à limiter la possibilité de coopération à ce qui est strictement nécessaire à la sécurité énergétique de l'Union;
13. invite la Commission et l'Agence d'approvisionnement d'Euratom à revoir leur coopération actuelle avec Rosatom et à soutenir le remplacement du carburant, des pièces détachées et des services russes par d'autres solutions, en s'inspirant de l'expérience positive de l'Ukraine;
14. demande à la Commission et aux États membres d'envisager d'interdire les importations de combustible nucléaire russe tel que l'uranium ainsi que toute coopération entre les États membres de l'Union et la Russie en matière de technologie nucléaire, y compris pour les technologies de recyclage et de retraitement nécessaires dans les centrales nucléaires;
15. encourage la Commission et les États membres à redoubler d'efforts pour mettre un terme au contournement de l'embargo sur les exportations vers la Russie de biens de haute technologie et à double usage produits dans l'Union;
16. invite l'Union et ses États membres à introduire un embargo semblable sur les exportations de biens vers la Biélorussie et à avertir les pays tiers de la possibilité que des sanctions leur soient imposées s'ils ne cessent pas de fournir des services de transit de marchandises faisant l'objet de sanctions depuis l'Union vers la Russie;
17. demande à l'Union et à ses États membres d'introduire de nouvelles dispositions pour les entreprises participant au contournement des sanctions de l'Union, de façon à les empêcher de participer à la mise en œuvre des projets au titre de la facilité pour l'Ukraine en vue de la reprise, de la reconstruction et de la modernisation de l'Ukraine;
18. invite la Commission à envisager de créer un poste politique de commissaire aux sanctions, pour contribuer à mieux coordonner la mise en œuvre de la politique de l'Union en matière de sanctions;
19. prie instamment le Conseil d'étendre sa liste de sanctions afin d'y inclure le patriarche Kirill, Vassili Nebenzia, représentant permanent de la Fédération de Russie auprès des Nations unies, Dmitri Polianski, premier représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès des Nations unies, Sergueï Karaganov, président du comité de rédaction du Conseil des affaires étrangères et de la politique de défense, et Dmitri Trenin, professeur chercheur à la faculté d'économie mondiale et de politique mondiale de l'École supérieure d'économie de l'université nationale de recherche, qui sont à l'avant-garde de la diffusion de désinformation sur la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ont ouvertement appelé la Russie à mener des frappes nucléaires sur les pays membres de l'OTAN;
20. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au vice-président de la

Commission et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des pays du G7.